



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



## Compte-rendu du CTS N°1 du 15 mars 2017

### Sont présents :

#### Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M<sup>me</sup> Annick Baillou, Vice-rectrice  
M<sup>me</sup> Natacha Soddu, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Jacqueline Jeandel directrice du second degré  
M. Ahmed Aime, chef des ressources humaines

#### Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire  
M. Marc Soulé (FSU), titulaire  
M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire  
M. Luc Meissonnier (UTFO), titulaire  
M. Atonio Takasi (UTFO), suppléant

#### Experts désignés par l'administration

M<sup>me</sup> Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours  
M. Joël Vidal, principal du collège de Lano

*Début de la réunion à 14 heures*

### I) Bilan de la rentrée 2017

#### Effectifs à la rentrée 2017

1644 élèves au 1<sup>er</sup> degré et 1731 élèves au second degré.

Légère hausse du nombre d'élèves au second degré mais les projections sont pessimistes pour les années à venir. Sur les 5 dernières années on note une baisse du nombre des collégiens de 5 % et des lycéens de 3%.

163 enseignants dans le second degré à la rentrée 2017.

Le Snes interroge la Vice-rectrice sur le poste en philosophie qui n'a pas été pourvu à la rentrée.

Madame La Vice-rectrice indique qu'un enseignant certifié est attendu dans les prochains jours et que son arrêté de nomination est parvenu aux services rectoraux.

## **II) Bilan des examens 2016**

Madame La Vice-rectrice présente les résultats au Diplôme National du Brevet : 66% de réussite soit une baisse de 9 points par rapport à 2015 et de 11 points par rapport à 2014. Elle souligne une hétérogénéité des résultats en fonction des collèges mais indique que ces résultats ne sont pas satisfaisants en l'état.

Madame La Vice-rectrice souligne les résultats très faibles au CFG (56%) et souhaite une réflexion dans les établissements sur la pertinence à inscrire certains élèves à cette épreuve.

Le Snes indique que ces résultats sont mêmes très préoccupants car parmi les plus faibles de France (la moyenne française au DNB est de 86%) et souligne que la baisse des résultats mérite une réflexion globale pour en cibler les causes et trouver des remédiations. Le Snes indique être très inquiet car la réforme du DNB lors de la session 2017 risque d'être un facteur qui compliquera encore davantage la tâche de nos élèves.

Madame La Vice-rectrice présente ensuite les résultats au baccalauréat : 68 % de réussite globale soit une progression de 2 points par rapport à 2015. Elle indique que ces résultats sont corrects mais souligne la faiblesse des résultats en Bac Pro commerce (44 %) et souhaite que l'équipe pédagogique de cette filière cerne au plus vite les causes de ces mauvais résultats.

Le Snes indique qu'une réflexion globale sur l'orientation permettrait peut être d'améliorer les résultats et signale notamment que les résultats moyens au bac S s'expliquent peut être par la présence dans cette classe d'élèves qui n'ont pas le profil scientifique. Les résultats médiocres en STMG (58 %) doivent amener la même réflexion et cette filière n'a pas à vocation à regrouper les élèves en difficulté dans les classes de seconde.

## **III) Bilan de l'orientation**

### Orientation post troisième

47 % des élèves rejoignent une seconde générale et technologique. L'objectif d'orientation en seconde GT fixé à 60% par le rectorat n'est donc pas encore atteint.

Le taux de décrochage reste très élevé et demeure très préoccupant.

### Evolution des admissions post-bac

L'admission des bacs technologiques et professionnels en 2015 a connu une régression en 2016. L'analyse complète de ce phénomène par le Service de l'Orientation est en cours.

Les organisations syndicales réitèrent leur souhait, émis de façon récurrente chaque année, d'avoir des données précises sur la poursuite d'études de nos bacheliers et de connaître les taux de réussite. Ces éléments sont essentiels pour mieux cerner notre système éducatif.

## **IV) Organisation pédagogique**

### Réforme du collège

Madame la directrice du second degré rencontrera les corps d'inspection fin mars en Nouvelle Calédonie et déterminera les missions d'inspection qui viendront sur le territoire pour inspecter les enseignants mais surtout pour faire des formations disciplinaires dans le cadre de la réforme du collège.

### Projet éducatif du territoire

Le Vice-rectorat a fait parvenir dans les établissements un tableau qui permettra de faire le bilan du projet éducatif 2013/2017 des Iles Wallis-et-Futuna. Chaque enseignant est appelé à faire remonter hiérarchiquement ce tableau. Un groupe de pilotage sera chargé de faire un bilan des différentes ambitions listées dans ce projet afin d'en faire une communication territoriale en juillet.

### Axes de travail

- Un plan sur le numérique sera déployé pour les 3 prochaines années et 9 classes mobiles seront installées sur ces 3 années.

- Les travaux et équipements des établissements se poursuivent.  
Le Snes interroge la Vice-rectrice sur les équipements des classes professionnelles. Celle-ci certifie que toutes les classes recevront les enseignements pratiques adéquats et que la remise aux normes des équipements se poursuit.

## **V) Planning des réunions CTS 2017**

3 autres CTS sont planifiés pour 2017 (22 juin / 26 octobre et 7 décembre)

## **VI) Questions diverses**

### ***Questions FSU***

- 1- Pourquoi **tous** les nouveaux manuels en adéquation avec les nouveaux programmes du collège ne sont-ils mis à la disposition des élèves dès la rentrée 2017 ?

Madame La secrétaire générale indique que des problèmes de logistique et d'éditeur sont responsables de cet état de fait. Pour l'histoire géographique, les manuels de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> sont dans un conteneur qui n'a pas été chargé à Nouméa et les manuels de 3<sup>ème</sup> sont en réimpression. Elle certifie que ces manuels seront disponibles à la rentrée des vacances d'avril, les manuels de 3<sup>ème</sup> étant acheminés par avion. Le Snes fait part de son mécontentement car ces dysfonctionnements pénalisent les élèves. Il indique notamment ne pas comprendre pourquoi les équipes pédagogiques n'ont pas été interrogées sur les priorités de commande : il aurait été plus pertinent de commander en premier les manuels de 3<sup>ème</sup>, classe impactée à la fois par une refonte importante des programmes et par une réforme du DNB plutôt que les manuels de 6<sup>ème</sup>... Le Snes indique à nouveau que dans un territoire où l'accès au numérique est très restreint, le manuel est fondamental pour la réussite de nos élèves (surtout que les résultats au DNB sont médiocres) et demande fermement à ce que le Vice rectorat tienne ses engagements !

- 2- Pour la mise en place d'un mouvement interne des enseignants, Madame La Vice-rectrice avait indiqué lors du dernier CTS qu'elle interrogera le MEN en janvier 2017. Ce type de mouvement sera-t-il mis en place pour la rentrée 2018 ?

Madame la Vice-rectrice indique avoir bien rencontré les responsables de cette question au MEN en janvier mais l'absence de Commission Administrative Paritaire locale ne permet pas la mise en place d'un mouvement interne cadré légalement.

Néanmoins, la note de service organisant les affectations des enseignants du second degré à Wallis-et-Futuna pour la rentrée 2018 sera prochainement publiée (entre mi-avril et fin avril) et le ministère prévoit d'intégrer à cette note l'instauration d'une bonification spécifique pour les agents déjà en poste et ayant leur CIMM. Ainsi, dans le cadre du mouvement national, les enseignants titulaires des CIMM pourront postuler de façon prioritaire aux postes mis au mouvement sur le territoire.

Cette question du mouvement interne générée et suivie depuis longtemps par le Snes obtient enfin une réponse satisfaisante. Il s'agira désormais de suivre sa mise en place pratique.

3- Suite à l'évolution des modalités d'évaluation des élèves (livret scolaire unique en version numérique, bilan périodique) dans le cadre de la réforme du collège, des pratiques homogènes pour tous les collèges seront-elles mises en place sur le territoire ?

Le Snes indique que des enseignants ont fait part de leur désarroi face à la volonté de leur chef d'établissement d'imposer une refonte des modalités d'évaluation pour suivre à la lettre les préconisations de la réforme du collège.

Le Snes estime que du fait des difficultés du numérique sur le territoire et de la non mise en place de « Siecle » (acronyme de *Système d'information pour les élèves en collèges et lycée et pour les établissements* désignant une application informatique de gestion des élèves, mise à disposition des établissements scolaires du second degré (EPLÉ) en France et accessible depuis leurs locaux par un navigateur via un réseau sécurisé ) sur le territoire, il fallait pour l'instant conserver les anciennes modalités chiffrées. De plus, le Snes déplore qu'aucune réflexion collégiale à ce sujet n'existe entre les 6 collèges du territoire et trouve anormal que les modalités d'évaluations risquent d'être diverses entre les élèves du territoire. Madame La Vice-rectrice indique que le décret du 31 décembre 2015 permet la refonte des modalités d'évaluation mais signale que celle-ci doit se mettre en place après un dialogue entre chef d'établissement et équipes pédagogiques.

Le Snes signale surtout que se sont les enseignants qui subiront une charge de travail accrue suite à une éventuelle mise en place d'une évaluation par compétences et dénonce fermement cet état de faits.

Hors questions diverses, le Snes interroge La Vice-rectrice sur la récente note d'information de Madame la Vice-Rectrice informant qu'aucun personnel ne sera autorisé à quitter le territoire avant le 20 décembre 2017 en raison des sessions d'examens (avec une nouveauté en 2017, la correction "locale" du baccalauréat Général et Technologique en Nouvelle-Calédonie qui devrait retarder les écrits de deux semaines).

La Vice-rectrice indique qu'elle est obligée, du fait de la modification du calendrier des examens, de prendre cette mesure et ne peut faire de distinguo entre les professeurs par mesure d'équité. Les enseignants sont libres de prendre les réservations et les billets d'avion qu'ils souhaitent mais doivent honorer toute convocation éventuelle. Elle rappelle que l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 indique que « les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens ».

Le Snes demande à ce que la liste des enseignants qui seront sollicités pour la passation des épreuves du baccalauréat soit établie au plus tôt pour que les enseignants puissent prendre les dispositions pratiques nécessaires.

***Lever de la séance à 17 heures***